

## **Association GEFOSAT**

# Dispositif Fonds d'Aide aux Travaux pour la Maitrise de l'Eau et de l'Energie

N° convention: 2021-C129-00

Bilan final

## A. Organisme

L'association Gefosat, créée en 1978, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les petites entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Avec une expérience de plus de 20 ans dans la lutte contre la précarité énergétique, Gefosat a longtemps proposé des formations à destination du personnel des collectivités publiques, afin de mieux cerner les enjeux et faciliter le repérage des ménages en difficulté. Gefosat est également conventionnée pour mobiliser de nombreuses subventions (aide CARSAT, Ecochèque de la Région Occitanie, Certificats d'Economies d'Energie, Ma Prime Rénov, programme Habiter Mieux de l'ANAH, subvention SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre, microcrédit du Crédit Coopératif).

C'est en 2002 que Gefosat crée le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association Gefosat, porteuse du projet, et de ses partenaires.

En 2021, le FATMEE animé par Gefosat, couvre le territoire de la Métropole de Montpellier (MDS du Montpelliérain) et une partie du territoire du Département de l'Hérault (MDS Cœur d'Hérault – Pic St Loup, MDS Petite Camargue, MDS Etang de Thau). Ce bilan ne tient compte que des situations sur le territoire du Département.

Chaque territoire a décidé d'un volume d'activité, estimé en nombre de visites énergétiques. Chaque thermicien.ne de GEFOSAT a en charge un ou plusieurs territoires pour l'organisation des comités techniques, la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

MDS Etang de Thau (SDS Mèze-Gigean, Frontignan, Sète centre-ville, Ile de Thau) : Laura Gazaix MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Lodève, Gignac, Clermont) : Laurent Lebot MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Ganges, St-Mathieu) : Amande Bérato

MDS Petite Camargue (SDS Lunel centre-ville, Lunel sud, Mauguio) : Laura Gazaix

Amande Bérato assurait l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de Gefosat. En 2022, Laura Gazaix assure désormais l'animation générale du dispositif, en remplacement d'Amande Bérato.

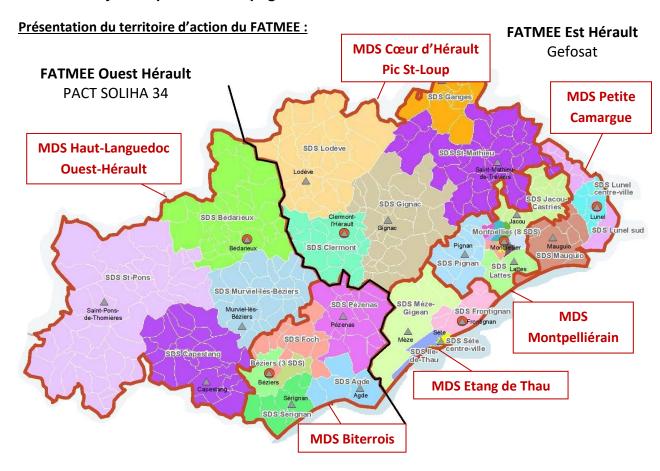
Chaque thermicien.ne réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement. Magali Lahmi est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans.

## B. Actions d'accompagnement

# B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations

Actions	Objectifs prévus	Objectifs réalisés
Favoriser la maitrise des	50% de clôture pour	26 situations sur 44 clôturées soit
consommations de fluides et lutter	travaux réalisés	59 %
contre les impayés d'énergie et d'eau		
Maintenir les personnes dans leur	Pas d'objectif chiffré	Sur les 26 situations clôturées pour
logement en améliorant leurs		travaux réalisés, seulement 5
conditions d'habitat		ménages ont quitté leur logement
Réaliser un nombre de situations	59 nouvelles situations	59 nouvelles situations soit 100 %
	en 2021	de l'objectif
	112 situations suivies	117 ménages accompagnés soit
	environ	plus de 100 % de l'objectif

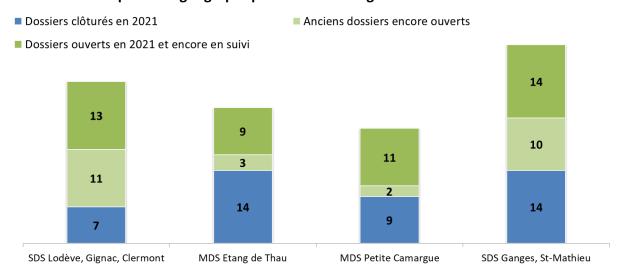
## B.2 Analyse du public accompagné



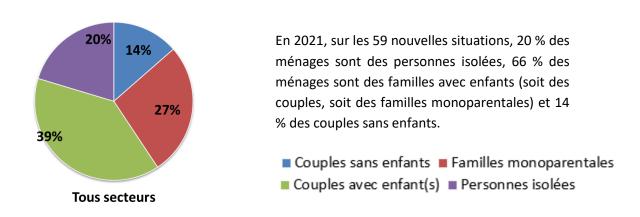
#### Répartition territoriale des situations suivies en 2021

En 2021, le FATMEE a intégré 59 nouvelles situations (dont 12 situations ont déjà été clôturées). Avec les 26 dossiers ouverts avant 2021 encore en suivi et les 44 dossiers clôturés en cours d'année (incluant les 12 situations ouvertes en 2021), ce sont 117 ménages qui ont été accompagnés pendant cette année.

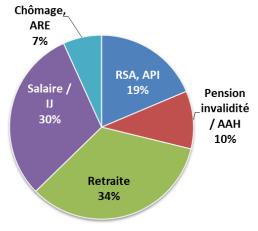
## Répartition géographique des 117 ménages suivis au cours de l'année 2021



## Composition familiale des ménages entrés dans le dispositif en 2021 :



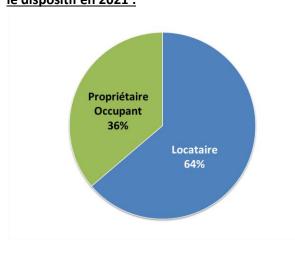
# Ressources principales des ménages entrés dans le dispositif en 2021 :



Répartition par type de revenus

Sur les 59 dossiers ouverts en 2021 : 36 % des ménages bénéficient de minimas sociaux ou revenus de remplacement (RSA, Pôle Emploi ou Pension d'invalidité / AAH), 34 % sont retraités, 30 % sont salariés.

# <u>Statut d'occupation des ménages entrés dans</u> le dispositif en 2021 :



64 % des ménages entrés dans le dispositif sont des locataires.

Propriétaire Occupant

Locataire

## Enveloppe travaux FATMEE dépensée pour les ménages entrés dans le dispositif en 2021 :

Tous les ans, une enveloppe financière est allouée au dispositif FATMEE pour financer la distribution de petits matériels économes en énergie et en eau, ainsi que pour les subventions accordées aux locataires et/ou propriétaires.

En 2021, cette enveloppe est de 19 103 €. L'avance de 3 821 € a été entièrement dépensée en cours d'année.

A ce jour, il reste 18 089 € sur l'enveloppe 2021. Cette enveloppe pourra être dépensée jusqu'à la fin de l'année 2022 pour des subventions aux travaux pour les locataires et/ou les propriétaires tant que le dossier reste ouvert. Il y a toujours un décalage entre l'entrée d'une situation dans le dispositif et la réalisation de travaux (et donc la demande de subvention) ; c'est pourquoi cette enveloppe est conservée une année supplémentaire.

Le reste de l'enveloppe 2020 a été consommée en intégralité pour 13 dossiers 2021, soit au total, 15 282 € pour la réalisation de travaux au cours de l'année.

# B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené

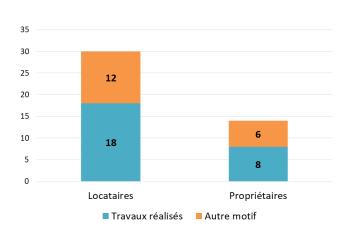
Actions	Points forts	Limites
Dispositif partenarial avec validation des entrées et des orientations par un comité technique	Les comités techniques réguliers permettent d'échanger sur les situations en suivi, de réunir diverses compétences (juridiques, sociales et techniques) pour trouver la solution la plus adaptée au ménage accompagné	Ne se substitue pas à l'implication minimale demandée au ménage
Distribution de petit matériel économe en énergie et en eau	Cela permet de faire rapidement baisser les consommations d'énergie et d'eau	Ne remplace pas la réalisation de travaux de plus grande ampleur
Financement de travaux d'urgence	La mobilisation de l'enveloppe travaux permet de remettre rapidement en fonctionnement un système de production d'énergie ou de faire de petites réparations locatives	Améliore le confort des occupants mais ne permet pas toujours de diminuer fortement les consommations d'eau et d'énergie
Financement de diagnostics complémentaires	Prévoit la possibilité de mobiliser des compétences complémentaires (ex : pour appuyer le rapport thermique, un diagnostic peut être demandé à un prestataire extérieur : diagnostic électrique ou d'un système de production)	Ne constitue qu'une étape dans la démarche d'accompagnement
Réalisation d'un diagnostic technique du logement	Ce rapport apporte un diagnostic thermique complet et synthétique du logement avec un état des lieux, des propositions pour réaliser les premiers travaux simples puis des préconisations pour améliorer la performance de l'isolation et des équipements, avec les aides financières existantes  Ce diagnostic peut être complété par une mesure fine des consommations électriques et des conditions de confort du logement (T°C et humidité)	Caractère non opposable du rapport.
Accompagnement technique renforcé pour	En complément du diagnostic un plan de financement détaillé est proposé ainsi	Caractère non obligatoire des travaux d'amélioration

# CD34 / DGA-SD / PASEF / Direction de l'Espace Logement Hérault

la réalisation de travaux	qu'un appui pour la réalisation des devis auprès d'artisans locaux	thermique.  Ingénierie financière de plus en plus complexe et chronophage (notamment avec les demandes Ma Prime Rénov).
Financement de travaux à la charge du propriétaire	Lorsque le propriétaire suit les préconisations du rapport technique, le comité technique peut accorder une subvention exceptionnelle allant jusqu'à 1 500 € pour un propriétaire bailleur et 2 600 € pour un propriétaire occupant	Incitation pas toujours suffisante pour la réalisation de travaux.  Le FATMEE ne peut plus servir de caisse d'avance depuis 2016, ce qui fait peser l'avance de trésorerie sur les ménages précaires ou sur les artisans.
Présentation du dispositif en réunion de travailleurs sociaux	Après envoi du diagnostic par l'occupant, le propriétaire est contacté pour bien lui présenter la démarche et le caractère non coercitif du dispositif  Régulièrement, les responsables de secteur viennent en réunion de services ou auprès de nouveaux partenaires (CCAS, CIAS) pour présenter le dispositif et les orientations possibles	Rapport parfois considéré comme intrusif par le bailleur qui ne comprend pas toujours l'intervention de Gefosat  Activité indispensable mais non prise en compte dans le financement au dossier actuel

### B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée

L'augmentation constante des prix de l'énergie, particulièrement forte en 2021, pèse sur le budget des ménages et renforce l'importance des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique dont le FATMEE fait partie.

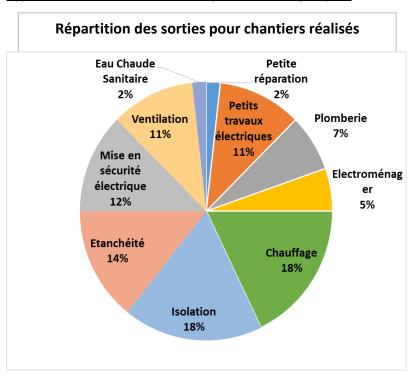


### Bilan des travaux réalisés :

Sur les 44 situations clôturées en 2021, 26 ont bénéficié de travaux soit 59 % de clôture pour travaux réalisés. 60 % des locataires ont bénéficié de travaux (18 situations sur 30) et 57 % des propriétaires occupants (8 situations sur 14).

La raison principale de la non réalisation de travaux est l'abandon par le ménage, souvent parce que sa situation personnelle évolue et qu'il n'est plus dans la dynamique de réalisation de travaux.

### Types de travaux réalisés liés à la précarité énergétique :



Les 26 situations clôturées pour travaux réalisés ont toutes bénéficié de travaux liés à la lutte contre la précarité énergétique.

Sur ces 26 situations clôturées, 32 % portent sur l'amélioration de l'enveloppe du bâti (18 % d'isolation et 14 % d'étanchéité).

Ensuite, ce sont les appareils de production de chauffage qui sont remplacés ou réparés (18 %).

Des travaux sont également souvent réalisés sur l'amélioration de la ventilation (11 %) et la mise en sécurité de l'installation électrique (12 %). De plus, des appareils de froid ont pu être remplacés

grâce au dispositif DARDAR (Dispositif d'Accompagnement au Remplacement Des Appareils de Réfrigération).

#### Economies réalisées pour les 44 situations clôturées en 2021 :

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes LED, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmateurs, réglettes multiprises à interrupteur.

Voici le potentiel d'économies annuel (petit matériel + travaux) :

	TOTAL	En moyenne
		par foyer
Economies d'énergie estimées	56 311 kWh	1 281 kWh
Economies d'eau estimées	440 m <sup>3</sup>	10 m³
Economies financières estimées	9 622 €	218€

#### Suivi conso:

16 ménages ont bénéficié d'un suivi ou d'une analyse complète de leur consommation d'énergie ou d'eau, grâce à des outils de mesure et suivi des consommations (wattmètres, kit quarthome...), l'étude de la consommation du compteur Linky sur le site d'Enedis, ou encore, l'analyse détaillée des factures.

# C. Partenariat

Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS)	Points positifs	Difficultés
Associations de défense de locataires : Léo Lagrange, Maison du Logement, CLCV	La présence d'un.e juriste en comité technique est indispensable pour faire valoir au mieux les droits et devoirs des locataires/propriétaires.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Opérateurs habitat : URBANIS, Compagnons Bâtisseurs, Soliha, Association Trait d'Union	Pour une bonne cohérence des actions sur le territoire, la présence des partenaires « habitat » en comité technique nous permet d'orienter au mieux les situations présentées.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Département de l'Hérault : travailleurs sociaux des MDS et MDA	Les travailleurs sociaux des MDS et MDA sont les principaux référents des situations accompagnées. Leur suivi social, complémentaire à l'accompagnement technique est indispensable pour aboutir à la réalisation de travaux.	Le nombre de situations orientées dépend fortement de la disponibilité des travailleurs sociaux.
Collectivités locales : travailleurs sociaux de CCAS et CIAS	Quelques situations sont orientées par les travailleurs sociaux des CCAS et CIAS des territoires. Là aussi leur suivi social est indispensable.	Demande un certain volontarisme de la part des travailleurs sociaux; les collectivités ne finançant pas le dispositif, le FATMEE n'est pas forcément un dispositif prioritaire.
Fondation Abbé Pierre	Des subventions complémentaires du programme SOS Taudis nous permettent de boucler les plans de financement.  La FAP Occitanie est attentive aux difficultés de terrain rencontrées et est force de proposition pour y remédier.	RAS
Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault	Les travailleurs sociaux des territoires nous tiennent informés des évolutions des offres nationales et locales. Assure la gestion de l'enveloppe	Il n'y a plus de travailleurs sociaux de la CAF dans les comités techniques. Leur présence permettait de faire le point sur l'accès aux droits

# CD34 / DGA-SD / PASEF / Direction de l'Espace Logement Hérault

	travaux depuis 2016.  Participe au financement de l'action depuis de nombreuses années.	des bénéficiaires FATMEE.
Département de l'Hérault : Service Logement Hérault	La référente de l'action veille à la facilité et à la qualité des échanges.  Assure le lien avec la CAF pour le paiement des appels de fonds sur l'enveloppe travaux.  Les modalités de paiement sont particulièrement adaptées aux besoins en trésorerie de GEFOSAT (70% d'avance à la signature).	Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées.  Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.
Partenaire bancaire : Crédit Coopératif	Accorde des microcrédits personnels à certains propriétaires occupants, après instruction du dossier par GEFOSAT.	Ne permet pas le préfinancement des subventions.  Montant limité à 5 000 € (sur dérogation).  Procédure administrative assez lourde

## D. Projet et perspectives

- Depuis la fin d'année 2018, GEFOSAT a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour que tous les technicien.ne.s du Gefosat puissent orienter une situation FATMEE vers l'action décence de la CAF sans faire à nouveau intervenir le titulaire du marché départemental. Cela doit être exceptionnel et permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur technique sur les questions liées à son habitat pour le ménage accompagné. A ce jour, 5 situations FATMEE ont été orientées vers l'action décence de la CAF: pour 1 situation, les travaux réalisés par le propriétaire ont permis la levée d'indécence, pour 2 situations, le locataire a quitté le logement sans que l'action soit menée jusqu'au bout, il reste à ce jour 2 situations en cours.
- Permanence Eau & Energie: cette permanence, à destination des travailleurs sociaux du Département, mise en place au moment du premier confinement, s'est poursuivie en 2021. Elle permettait d'orienter toute personne qui se pose des questions sur ses consommations (facture en augmentation, pré-diagnostic des équipements énergivores, bonnes pratiques à adopter, suivi de la consommation, utilisation du chèque énergie...). Elle était aussi destinée à tout travailleur social qui souhaiterait avoir une information spécifique, par exemple sur les dispositifs existants sur le département (ANAH, action décence, insalubrité...). En 2021, 23 situations ont été orientées vers cette permanence par des travailleurs sociaux du territoire. Faute de financement dédié, cette permanence ne peut pas se poursuivre sur 2022. Cette permanence permettait de traiter certaines situations sans visite à domicile, il est fort probable que certaines de ces orientations se retrouvent dans le dispositif FATMEE classique dont le nombre d'orientations est limité. De plus, cette permanence permettait de traiter des situations dans le parc social ce qui n'est pas possible dans le cadre du FATMEE. Il s'agissait donc d'un véritable outil à destination des travailleurs sociaux qui ont su s'en saisir étant donné le nombre de situations traitées.
- Le projet **DARDAR** (Dispositif d'Accompagnement au Remplacement Des Appareils de Réfrigération) lancé en 2020, s'est poursuivi en 2021. La totalité de l'enveloppe financière a été attribuée et 13 équipements au total ont été remplacés depuis le démarrage. Faute de financement supplémentaire, le projet ne peut être renouvelé. Néanmoins, nous avons pu constater l'intérêt d'un tel dispositif et espérons trouver un nouveau financement pour nous permettre de favoriser le remplacement des appareils de réfrigération pour les ménages en situation de précarité énergétique.
- Concernant le projet **Bonus écologique**, l'enveloppe financière n'a pas pu être dépensée en 2021, mais le projet va pouvoir se poursuivre en 2022. Le dispositif concerne plutôt des travaux importants dont le montage financier peut prendre beaucoup de temps pour le public accompagné dans le cadre du FATMEE. De plus, ce public est majoritairement composé de locataires pour lesquels il est souvent difficile d'obtenir des travaux intégrant une dimension écologique de la part de leurs propriétaires bailleurs. Comme il s'agit d'une expérimentation, un travail est en cours pour tenter d'adapter au mieux le dispositif au public du FATMEE.
- Au mois d'octobre 2021, les trois technicien.ne.s de Gefosat ont suivi une **formation à la médiation** dont ils vont pouvoir utiliser les acquis dans le cadre de l'accompagnement des locataires et l'interface avec les propriétaires. En effet, cette formation leur a notamment permis de se poser des

#### CD34 / DGA-SD / PASEF / Direction de l'Espace Logement Hérault

questions sur la procédure de remise du rapport de visite au propriétaire bailleur; ils ont ainsi proposé aux travailleurs sociaux d'apporter quelques modifications à cette procédure afin de favoriser l'acceptation du rapport de visite par le propriétaire bailleur. Présentée en comité technique, cette proposition a été accueillie favorablement par les travailleurs sociaux.

• Sur la fin d'année 2021, Gefosat a pris contact avec **SACICAP**. La mise en place d'un partenariat pourrait permettre aux propriétaires occupants, bénéficiaires du FATMEE, de bénéficier d'une avance de subvention. Le développement de ce partenariat se poursuivra en 2022.

# E. Annexes

Cocher les grilles correspondantes à vos actions, et les joindre.

<b>*</b>	Grilles et tableaux
	Grille d'évaluation ARL
	Grille d'évaluation des mesures ASLL
	Facturation des mesures ASLL
	Grille d'évaluation action de médiation
X	Grille d'évaluation action de rénovation
X	Listing des logements (tableaux entrées et sorties)
X	Tableau du personnel

## Eléments financiers

X Le compte de résultat

X Le bilan comptable

X Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant les comptes et celui mentionnant la composition du bureau